Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260511-2026_44-DE

Délibération n°2

-

2026-44 | Institutions et vie politique – Désignation des représentants du SMAGSNBVO

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de mai à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 7 mai 2026, à la mairie, sous la présidence de Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : André BOUDART

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Carole CHÉNAIS, Bruno GUÉRINEAU, Yann DUBOIS, Régis RIVIÈRE, Christelle MABON, Virginie ROUXEL, Arnaud COUÉ, Julie MADOUASSE, Clément ALLAIRE, Charlène ROLLO, Philippe ROJO.

Absent(s) :

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de chaque renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de nouveaux délégués représentant la commune au sein du Syndicat mixte d'aménagement du grand site naturel de la basse vallée de l'Oust (SMAGSNBVO),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-7 et suivants,

VU les statuts du Syndicat mixte d'aménagement du grand site naturel de la basse vallée de l'Oust (SMAGSNBVO),

CONSIDERANT le renouvellement intégral du conseil municipal lors des élections du 15 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la commune au sein du comité syndical,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➲ **DESIGNE** pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte d'aménagement du grand site naturel de la basse vallée de l'Oust (SMAGSNBVO) :

Délégués titulaires :
- Jacques DÉSIGNÉ
- Arnaud COUÉ

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260511-2026_44-DE

Délégué suppléant :

- Bruno GUÉRINEAU

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 11 mai 2026,

Le secrétaire de séance,
André BOUDART

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)